



Schéma de **C**ohérence **T**erritoriale du **B**essin

Annexe

Lexique

SCoT approuvé – 14 février 2008



LEXIQUE

• ADEME

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie : Il s'agit d'un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de l'Ecologie , du Développement et de l'Aménagement durables et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Ces missions sont de susciter, d'animer, de coordonner, de faciliter ou de réaliser des opérations ayant pour objet la protection de l'environnement et la maîtrise de l'énergie dans divers domaines d'intervention : énergie, air, bruit, déchets, sites et sols pollués, management environnemental.

• ADMR

Aide à Domicile en Milieu Rural

• AEU

L' Approche Environnementale de l'Urbanisme constitue pour les collectivités une démarche d'accompagnement des projets en matière d'environnement et d'énergie. Les objectifs de cette démarche sont :

- Contribuer au respect des exigences réglementaire en matière d'environnement
- Faciliter l'intégration des politiques environnementales dans le projet
- Concrétiser les principes d'une qualité urbaine durable
- Contribuer à la qualité environnementale des projets urbains

• AFU

Les Association Foncières Urbaines prennent leur source dans les anciennes "associations syndicales de propriétaires" définies par une loi de 1865 et par un décret du 18 décembre 1927 qui reste, sauf exception, encore en vigueur dans sa version "modernisée" par un décret du 29 janvier 1974.

Une AFU est une "collectivité de propriétaires réunis pour exécuter et entretenir, à frais communs, les travaux qu'elle énumère". Quatre objets sont possibles :

- le remembrement de parcelles et les travaux et aménagements nécessaires
- le regroupement de parcelles en vue de la mise à disposition ou la vente à un tiers

- la construction et l'entretien d'équipements d'usage collectif (voirie, chauffage, espaces verts ...)
- la conservation, la restauration et la mise en valeur d'immeubles en secteur sauvegardé ou périmètre de restauration immobilière.

• **AOC**

Les Appellations d'Origine Contrôlée identifient un produit, l'authenticité et la typicité de son origine géographique. Elles sont garantes de ses qualités et de ses caractéristiques, de son terroir d'origine, du savoir-faire du producteur et de la notoriété du nom.

• **AOX**

Composés organohalogènes

• **CC**

Communauté de Communes: regroupement de plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave.

• **CCAS**

Centre communal d'action sociale: un établissement public communal intervenant principalement dans trois domaines: l'aide sociale légale, l'aide sociale facultative et l'action sociale, l'animation des activités sociales.

• **CCI**

Chambre de Commerce et d'Industrie: organismes chargés de représenter les intérêts des entreprises commerciales, industrielles et de service.

• **CDEC**

Commission Départementale d'Équipement Commercial: commission composée d'élus, de représentants du monde économique et des consommateurs, qui donne l'autorisation préalable à toute implantation commerciale importante.

• **CET**

Centre d'Enfouissement Technique: décharge conçue pour le stockage de déchets ultimes sans générer de pollution de l'environnement.

• **CIADT**

Comité Interministériel pour l'Aménagement et le Développement du Territoire. Il est remplacé depuis le 14 octobre 2005 par un Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires (CIACT).

• **COD**

Carbone Organique Dissous

• **DBO5**

Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours

• **DCE**

Directive européenne Cadre sur l'Eau

• **DOG**

Document d'Orientations Générales : pièce du SCoT qui définit les orientations et prescriptions permettant la mise en oeuvre du PADD

• **DPM**

Le Domaine Public Maritime définit le régime juridique du sol et du sous-sol de l'estran, des eaux intérieures et de la mer territoriale. Il relève du domaine de l'État.

• **ENS**

Espaces Naturels Sensibles : Le Conseil Général poursuit sur ces espaces une politique d'acquisition foncière visant des objectifs de protection, de gestion des milieux et d'ouverture au public. Ces sites concernent des paysages, milieux et habitats naturels menacés, des sentiers figurant sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées ainsi que les chemins longeant les cours d'eau et les plans d'eau.

• **EQAB**

Indice EQuilibre ABondance

• **HQE**

Haute qualité environnementale : démarche volontaire de management de la qualité environnementale des opérations de construction ou de réhabilitation de bâtiments. Des réflexions sont en cours quant à une déclinaison pour les infrastructures de transport d'énergie, de matières, ou d'information.

• **IBGN**

Indice Biologique Global Normalisé

• **IFREMER**

Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER

• **Loi SRU**

Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain : loi n°2000-1028 du 13 décembre 2000 qui a modifié en profondeur le droit de l'urbanisme et du logement en France. Elle s'articule autour de trois exigences : solidarité, développement durable et renforcement de la démocratie et de la décentralisation. Elle a notamment remplacé les schémas directeurs par les schémas de cohérence territoriale (SCoT) et les plans d'occupation des sols (POS) par les plans locaux d'urbanisme (PLU).

• **Loi UH**

Loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003. Elle donne d'avantage de libertés pour l'élaboration des SCoT et simplifie les PLU

• **MOOX**

Matières Organiques Oxydables

• **OGS**

Une Opération Grand Site est une démarche initiée par l'Etat qui organise la protection et la gestion pérennes de sites de très grande notoriété, exposés à une fréquentation importante.

• **OPAC**

Office Public d'Aménagement et de Construction : Il s'agit d'un Etablissement Public à but non lucratif (EPIC), destiné à résoudre tous les problèmes d'habitat et d'équipements que peuvent rencontrer les Communes.

• **OPAH**

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : elle a pour objet la requalification générale d'un quartier par la remise sur le marché de logements réhabilités ainsi que le maintien des services de voisinage et du cadre urbain : espaces publics, services, etc.

• **PAC**

Politique Agricole Commune : politique mise en place à l'échelle de l'Union européenne, basée principalement sur des mesures de soutien des prix et de subventionnement, visant à moderniser et développer l'agriculture.

• **PADD**

Projet d'Aménagement et de Développement Durable : pièce du SCoT de nature politique exprimant le projet des élus à l'horizon de 10 à 20 ans.

• **PAF**

Programme d'Action Foncière

• **PAV**

Point d'Apport Volontaire

• **PDEDMA**

Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés

• PDIPR

Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées : Issus de la loi du 22 juillet 1983, les Plans Départementaux des Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR) constituent des outils légaux d'organisation et de développement économique du tourisme local. L'objectif est de favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en menant des actions sur la continuité des itinéraires et sur la conservation des chemins.

Obligation légale mise en place par les Conseils Généraux de chaque département, les PDIPR facilitent l'essor de la randonnée en proposant des moyens de pérenniser les circuits et en harmonisant les projets d'aménagement. Ces plans ont aussi une fonction de protection des chemins opposables aux tiers.

• PDU

Plan de Déplacements Urbains : document de planification issu de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 31 décembre 1996, imposé aux agglomérations de plus de 100 000 habitants.

• PLH

Programme Local de l'Habitat : document de programmation qui définit la politique du logement d'une commune ou d'une structure intercommunale en fixant des objectifs pour répondre aux besoins de logement, de renouvellement urbain et de mixité sociale.

• PLU

Plan Local d'Urbanisme : document d'urbanisme qui règlemente la manière d'utiliser les sols dans une commune. Le PLU a remplacé le POS depuis la loi SRU du 13 décembre 2000.

• PNR

Parc naturel régional : établissement public créé entre des collectivités territoriales pour protéger et mettre en valeurs de grands espaces ruraux.

• POS

Plan d'Occupation des Sols : document d'urbanisme qui règlemente la manière d'utiliser les sols dans une commune. Depuis la loi SRU du 13 décembre 2000, le PLU a remplacé le POS, mais tous les POS approuvés avant 2001 restent encore en vigueur jusqu'à ce qu'un PLU soit élaboré.

• PPNU

Produits Phytosanitaires Non Utilisables

• **PPRI**

Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation : créé par la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, il est l'outil privilégié de la politique de prévention et de contrôle du risque d'inondation menée par l'Etat. Il décrit l'exposition au risque et établit des prescriptions en matière d'aménagement.

• **PREDIS**

Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels Spéciaux :

• **PSMV**

Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du patrimoine est un document d'urbanisme, créé par arrêté préfectoral, qui remplace le Plan local d'urbanisme (PLU) dans les secteurs sauvegardés. Il régit l'ensemble des espaces privés ou publics c'est à dire que tous travaux et aménagements intérieurs et extérieurs effectués par les résidents, particuliers ou commerçants, doivent faire l'objet d'une demande écrite et d'une d'autorisation après avis d'un architecte des bâtiments de France.

Il est élaboré conjointement par l'État, la commune ou l'établissement de coopération intercommunale (EPCI), soumis à une commission locale du secteur sauvegardé pour avis, puis

après délibération du conseil municipal et la commission nationale des secteurs sauvegardés, et donne lieu à une enquête publique (art. L313-1 modifié du code de l'urbanisme). Il est créé par arrêté du préfet du département.

• **RAMSAR**

La convention de Ramsar protège les zones humides d'une grande richesse naturelle. Ce label international est le garant d'une gestion attentive de ces milieux qui offrent de précieux services : habitats pour de nombreuses espèces de faune et de flore, rôle de filtre pour conserver la qualité de l'eau, protection contre les inondations, économie locale autour de produits de terroirs et d'activités touristiques... Ce nom fait référence à la ville d'Iran dans laquelle la convention a été signée.

• **SAGE**

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux : élaboré par une commission locale de l'eau et piloté par l'Agence de l'eau, le SAGE précise à l'échelle d'une unité hydrographique ou d'un système aquifère les grandes orientations définies par le SDAGE.

• SAU

La Surface Agricole Utile est un concept statistique destiné à évaluer le territoire consacré à la production agricole. Elle inclut les terres arables, les surfaces toujours en herbe et les cultures pérennes.

• SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale : document de planification urbaine et de prospective territoriale issu de la loi SRU qui intervient à l'échelle intercommunale ou intercommunautaire et assure la cohérence des différentes politiques publiques dans les domaines de l'habitat, de l'économie, des transports et de l'environnement, dans une perspective de développement durable.

• SDAGE

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux : élaboré par l'Etat, le Département et les Régions et piloté par l'Agence de l'eau, le SDAGE a pour objectif la mise en œuvre, à l'échelle des grands bassins hydrographiques, des grands principes de la loi du 3 janvier 1992 :

- préserver les écosystèmes aquatiques, sites et zones humides
- protéger contre toute pollution et restaurer la qualité des eaux

- développer et protéger la ressource en eau
- valoriser l'eau comme ressource économique
- protéger contre les inondations.

• SDEC 14

Le Schéma Départemental d'Équipement Commercial du Calvados rassemble les informations disponibles sur l'activité commerciale et son environnement économique dans le département.

• SIC ou (PSIC)

Site d'Intérêt Communautaire :

Recensement exhaustif des zones éligibles au titre de Natura 2000. Ce sont les Propositions de Sites d'Intérêts Communautaires (PSIC). Ces périmètres sont transmis à la commission européenne. Les propositions de SIC qui seront validées intégreront à terme le Réseau écologique européen cohérent formé par les Zones de Protection Spéciales (ZPS) et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Dans les zones de ce réseau, les Etats Membres s'engagent à maintenir dans un état de conservation favorable les types d'habitats et d'espèces concernés.

• STEP

Station d'épuration

• **STH**

La Surface Toujours en Herbe est un terme utilisé en agriculture qui désigne principalement les prairies permanentes

• **TDENS**

Taxe Départementale pour les Espaces Naturels Sensibles :

Cette taxe a pour finalité de financer la politique menée par les départements pour la protection des espaces boisés, des sites et des paysages. Elle peut ainsi servir à l'acquisition, l'aménagement et l'entretien d'espaces naturels, en particulier, par les collectivités ou le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

• **TIC**

Les Technologies de l'Information et de la Communication désignent généralement ce qui relève des nouvelles technologies utilisées dans le traitement et la transmission des informations.

• **TMD**

Transport de Matières Dangereuses : En France - et de manière générale en Europe -, les transports de matières dangereuses (TMD) sont peu impliqués dans les accidents majeurs. Ils sont entourés d'un maximum de mesures de précautions et d'une attention constante.

• **ZAC**

Zone d'aménagement Concertée : Zones constructibles ou à construire de la ville dans lesquelles une collectivité publique décide d'intervenir pour aménager ou faire aménager et équiper, en partenariat avec des opérateurs privés, des terrains (logement, commerces, industries, services, équipements publics). Elle représente une alternative à la procédure plus fréquemment employée du lotissement. La mise en œuvre d'une ZAC comporte plusieurs étapes : concertation préalable, création, réalisation. Les plans d'aménagement de zone et les règles d'urbanisme des ZAC sont désormais intégrés et définies dans les PLU.

• **ZAD**

Zone d'Aménagement Différé : Ce sont des zones qui peuvent être créées dans des communes dotées ou non d'un PLU. A l'intérieur de ces zones, un droit de préemption peut être exercé pendant une période de 14 ans, permettant ainsi la réalisation d'actions ou d'opérations ayant pour objet de mettre en œuvre une politique locale de l'habitat et de constituer des réserves foncières.

• ZICO

Zone Importance pour la Conservation des Oiseaux : zone d'inventaire qui recense les biotopes et les habitats des espèces les plus menacées d'oiseaux sauvages.

• ZNIEFF

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique : secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, ayant pour ces raisons fait l'objet d'inventaires naturalistes.

• ZPPAUP

Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager : portion du territoire à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre esthétique ou historique. Des prescriptions particulières en matière d'architecture et de paysage ainsi que les règles d'évolution du patrimoine étudié doivent y être respectées. Les ZPPAUP constituent des servitudes d'utilité publique qui s'imposent aux POS et aux PLU.

• ZPS

Une Zone de Protection Spéciale est désignée au titre de la directive « Oiseaux » du 2 avril 1979 pour la protection et la gestion des populations d'espèces d'oiseaux sauvages sur le territoire communautaire.

• ZSC

Zones Spéciales de Conservation : En droit de l'Union européenne, une ZSC, est "un site d'importance communautaire désigné par les États membres par un acte réglementaire, administratif et/ou contractuel où sont appliqués les mesures de conservation nécessaires au maintien ou rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et/ou des populations des espèces pour lesquels le site est désigné"

(Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages).